

PROCÈS-VERBAL CF N° 1
DU 16 JANVIER 2026
En présentiel

Présidence

Yves BOISSERIE

Présents

Xavier DEMAY – Philippe MAGRON – Claude MAUNY – Éric RAUL – Edith RICHARD
Chantal SÉCHEZ

Présents invités

Jean GRACIA (Président FFA) – Frédéric BURLETT (Trésorier général FFA)
Jérôme LEBORGNE (Directeur financier)

Excusées

Chantal FERRARI – Virginie VALERO

- Début de la réunion : 10h00 -

En préambule, Yves BOISSERIE remercie Jean GRACIA de sa présence et de l'intérêt qu'il porte aux travaux de la Commission des Finances. Il remercie aussi Frédéric BURLETT pour son implication sans faille, tant lors du travail de la commission que lors des groupes de travail.

Jean GRACIA détaille la situation financière critique trouvée lors de la prise de fonction de la nouvelle équipe avec la découverte d'un déficit de 3.6 millions d'euros et une situation de trésorerie catastrophique. Grâce aux actions correctives, aux paiements anticipés des partenaires, au prêt obtenu auprès d'European Athletics, la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) a pu surmonter la crise même si la trésorerie reste structurellement tendue. Il nous faut impérativement ramener à zéro nos fonds propres avant la fin 2026.

Dans le cadre de la dématérialisation, l'objectif est la transition complète vers l'outil JENJI pour les notes de frais.

L'année 2026 s'annonce plus favorable d'un point de vue financier, Jean GRACIA insiste sur l'importance des liens avec les clubs et les athlètes. En termes de contrôle budgétaire, il souhaite évaluer les actions avec des indicateurs concentrés sur la qualité des actions menées par la FFA plutôt que sur la quantité.

La FFA a tardivement intégré le running puisque la délégation ministérielle pour les courses sur route n'a été obtenue qu'en 1992. Développé à la suite de la loi de 2022, le Parcours Prévention Santé (PPS) a été mis en place pour les licenciés en 2023, puis étendu aux non-licenciés. Initialement gratuit, le PPS valable un an revient à présent pour le coureur non licencié à 5 €. Il faudra retirer de cette somme le coût de la mise en place des DATA, l'assurance et surtout le montant de la TVA.

Le président évoque également la mise en place d'un groupe de travail sur la licence tant sur le modèle économique des structures dans le prolongement de la réflexion sur la licence unique que sur la simplification de la prise de licence.

Les membres actuels des commissions resteront en poste jusqu'à la fin de la mandature. Le Président valide la demande de la Commission des Finances de se renforcer en recrutant trois membres supplémentaires.

Actuellement, les pénalités aux clubs pour absence d'athlètes à un championnat sans justificatif sont imputées directement sur le compte des ligues, charge à elles de récupérer le remboursement. Il est souhaité par les trésoriers de ligues que la facturation et la récupération des pénalités soient gérées directement par les services de la FFA. Le Président est favorable à la demande.

1. AIDES AUX CLUBS

Les membres de la Commission des Finances se sont répartis le calcul de l'aide aux clubs, saison estivale et saison hivernale. Une trentaine de compétitions sont recensées selon le référencement des règlements sportifs.

Il sera étudié comment améliorer l'automatisation de l'envoi des aides par les services de la FFA.

2. WEBINAIRE

Devant le succès des deux premiers webinaires proposés, nous proposons à l'ensemble des trésoriers de clubs, un nouveau rendez-vous.

Notre troisième webinaire est programmé le mardi 24 mars et le jeudi 26 mars de 19h à 20h, avec pour thème : **l'Assemblée Générale à travers le prisme du trésorier d'un club sportif**. Le sujet portera sur les obligations à anticiper par le trésorier, la présentation du rapport financier, l'approbation des comptes, les obligations post Assemblée générale et les points de vigilance spécifiques aux clubs.

3. RÉUNION DES TRÉSORIERES DE LIGUE

Dans les 15 jours qui suivent l'Assemblée Générale, les structures déconcentrées ligues, comités départementaux et comités territoriaux doivent transmettre à la FFA les comptes de l'exercice clos (bilan, compte de résultat, annexes) et le budget prévisionnel. La FFA contrôle l'exécution des missions.

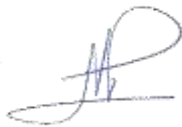
La Commission des Finances est chargée de favoriser l'uniformisation, d'émettre des conseils et recommandations, d'examiner et d'analyser les comptes financiers annuels, de formuler des conseils touchant à l'amélioration de leur gestion et d'organiser des sessions d'information et de formation.

Nous comptabilisons 13 ligues, 9 comités territoriaux. En ce qui concerne les comités départementaux, compte tenu des écarts de dimensions entre les comités, il est proposé de ne retenir que les 10 comités départementaux les plus importants en nombre de licenciés FFA.

4. CIRCULAIRE FINANCIÈRE 2026

La Commission des Finances finalise la proposition d'évolution de la circulaire financière afin de la rendre plus lisible et compréhensible. Cette circulaire relative aux remboursements des frais réels, aux aides forfaitaires aux ligues, aux clubs, à l'Outre-mer et au bord à bord de la Corse sera étudiée pour validation lors du Bureau fédéral du 18 février 2026.

– *Fin de la réunion : 17h00* –



Nicolas PARESY
Secrétaire Général



Yves BOISSERIE
PRÉSIDENT DE LA CF